



Annexe B - Déclaration de candidature

Cette candidature est à remettre en main propre au service administratif de l'UFR LSH
ou à envoyer par mail à la responsable administrative de l'UFR LSH à l'adresse : ralsh@univ-perp.fr
ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception dans les délais impartis (date de réception à l'accueil de l'université faisant foi) à l'attention du président de l'Université, à l'adresse suivante : Université de Perpignan Via Domitia, Service des Affaires Institutionnelles et Juridiques, 52 avenue Paul Alduy, 66860 Perpignan Cedex 9

Au plus tard le vendredi 29 mai 2026 à 17h00.

réf. code de l'éducation, articles D. 719-22 et suivants ; Décision n°2026-027 du 20 mai 2026 portant organisation de l'élection partielle pour le renouvellement d'un représentant du collège B au sein du conseil de l'Unité de Formation et de Recherche des Lettres et Sciences Humaines (UFR LSH)

Je soussigné(e), **Prénom Nom (d'usage)** :

Monsieur Madame

Date de naissance :

N° Téléphone personnel du candidat :

Mail candidat :

Déclare être inscrit et faire acte de candidature pour l'élection d'un représentant dans :

Collège B (enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés hors professeurs des universités) de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines

Soutenu(e) par (facultatif)* :

* Le candidat a la possibilité de produire une attestation de soutien rédigée et signée par le représentant légal du soutien considéré, remise lors du dépôt de la candidature.

Si différent du candidat :

NOM, Prénom, N° de téléphone et adresse courriel de la personne ayant déposé la candidature :

Cadre réservé à l'administration

Fait à, le

Date et heure de réception et cachet

Nom et Prénom de la personne ayant déposé la liste

Signature

Les candidats doivent joindre au présent formulaire une photocopie d'un justificatif d'identité